

Ville de Malakoff (Hauts-de-Seine)
DIRECTION du DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPORT DE CONTRÔLE DU 20/01/2026
relatif à l'adresse du 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240)
Section cadastrale n° N 77

OBJET : Encombrement du jardin d'un pavillon situé au 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240 portant atteinte à l'environnement, favorisant la prolifération de rongeurs et susceptible d'être squatté.

PROPRIÉTAIRE : (promoteur) :
SARL GFLBI – 1 avenue de la Motte Picquet 75007 PARIS,
(représentée par Monsieur Franck LE BOZEC).

PLAGNANT : (syndic de l'immeuble mitoyen par l'arrière de la parcelle – 64/66 rue Paul Vaillant-Couturier) :
Cabinet CHAMORAND – 87 boulevard Haussmann 75008 PARIS,
(représenté par Monsieur Vincent CHAMORAND).

À NOTER : le pavillon se trouve actuellement sans toiture et est dans l'attente d'une démolition dans le cadre d'un futur projet immobilier.

La suspicion de squat (au sous-sol dudit pavillon) est prétendue par le plaignant. Je n'en ai pas fait le constat au moment de mon contrôle depuis l'extérieur, tant depuis le boulevard Camélinat (façade avant) que depuis la résidence précitée (façade arrière) d'où l'accès m'a été permis par l'un des copropriétaires, membre du Conseil Syndical.

CONSTAT :

Depuis le boulevard Camélinat, je constate une grande bâche suspendue/enroulée à la grille de clôture. Je constate que l'accès au terrain se fait par deux panneaux de palissades de chantier au maintien précaire. Depuis la rue, je constate que le pavillon ne dispose plus de toit. À travers la grille, j'aperçois une benne remplie de sacs semblant contenir des gravas ainsi que des conteneurs à ordures ménagères, mais également de nombreux déchets éparpillés dans tout le jardin.

Depuis la copropriété mitoyenne à l'arrière, je constate la présence de nombreux déchets à même le sol, pour la plupart en plastique.

Je constate également la présence de ce qui semble être une gazinière ainsi qu'une bouteille de gaz butane (bleue) de contenance 13kg.

CONCLUSION :

- Au regard des risques pour la sécurité et la salubrité publiques, ainsi qu'en matière de prolifération de rongeurs et de moustiques (selon la saison), il convient d'adresser au propriétaire du terrain, une mise en demeure de procéder au débarras et à l'entretien du jardin du pavillon sis 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240).
- Il conviendra également de l'informer de la suspicion de squat et l'inviter, selon son constat, à déclencher la procédure judiciaire ad'hoc et/ou à sécuriser l'accès au terrain et au pavillon lui-même, afin de prévenir tout éventuel squat futur.

En l'état, l'encombrement du terrain sis 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240) constitue une atteinte à l'environnement.

SIGNATURE en page n°2

Pour la Direction du Développement
de la Ville de Malakoff,
l'Inspecteur de Santé Environnementale

A. SCHWARZ

En annexes, 6 (six) photos de ce jour (20/01/2026).





